

## Conseiller « vélo »

Engagement contractuel à durée déterminée de deux ans pouvant déboucher sur un CDI en qualité de Conseiller en mobilité.

### Profil de fonction

Depuis plusieurs années maintenant, la Wallonie a décidé de soutenir activement l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien.

Pour y parvenir, le Gouvernement a proposé différentes mesures dont la mise en place d'un plan vélo régional global pour augmenter substantiellement le nombre de déplacements quotidiens à vélo : le plan Wallonie cyclable.

Dans ce cadre la Commune de Jemeppe-sur-Sambre, retenu en qualité de « Commune Pilote », souhaite s'attacher les services d'un conseiller « vélo » dont l'objectif principal sera d'accompagner l'Administration communale dans la mise en œuvre de sa politique cyclable.

Par la suite, le Conseiller « vélo » sera appelé à devenir Conseiller en mobilité.

Le rôle que doit jouer le conseiller en mobilité (CeM) au sein de sa commune est essentiel. Il est, en effet, le "relais", le "lien", entre les différents acteurs concernés par la problématique des déplacements.

Le CeM n'a pas pour mission de résoudre les problèmes. Il va par contre identifier les dysfonctionnements, repérer les éventuelles incohérences dans la gestion des déplacements, "alerter" les responsables concernés, organiser les réunions et les échanges entre eux, les accompagner dans la recherche d'un consensus permettant à chacun d'adhérer à une politique commune et novatrice en matière de mobilité.

Le CeM devra être "sensible" à la problématique générale de domaines diversifiés tels que :

- la législation en vigueur
- la méthodologie d'approche des problèmes de déplacement
- les techniques à disposition pour résoudre ces problèmes
- la mise en œuvre des mesures décidées
- l'analyse des effets constatés
- le suivi de la situation

### **Description des tâches principales**

Sous l'autorité du Directeur général et sous la supervision de la Directrice du Département du Développement territorial, le/la conseiller(ère) vélo a pour mission de répondre aux problèmes de mobilité cyclable par la création et l'application d'une politique intégrée de la gestion des déplacements au niveau local.

Il/elle apporte des solutions quant à la sécurisation des voiries en analysant les dispositifs à mettre en œuvre sur le terrain (dispositif de ralentissement, analyse de vitesse, ...).

### **Missions principales**

La fonction comporte, notamment, les missions suivantes :

- Il/Elle veille à la mise en œuvre du projet mobilité cyclable de la Commune ;
- Il/Elle met en place, suit et gère les projets sur la mobilité (infrastructures cyclables, sécurisation des voiries...);
- Il/Elle dynamise la mobilité douce en créant des projets originaux afin de favoriser l'usage des modes de déplacements lents ;
- Il/Elle analyse le trafic sur les différents axes de circulation ;
- Il/Elle organise et coordonne avec l'asbl Pro Vélo, le Brevet du Cycliste, à destination de tous les réseaux d'enseignement présents sur le territoire communal
- Il/Elle conseille le citoyen sur les itinéraires à privilégier dans le cadre de la mobilité douce ;

### **Missions connexes**

- Il/Elle met en place, suit et gère le PCM, les connexions lentes, ... ;
- Il/Elle coordonne les acteurs de la mobilité au sein de la Commission « vélo » ;
- Il/Elle analyse et propose des solutions dans le cadre de problématiques spécifiques à la mobilité ;
- Il/Elle rédige des avis de mobilité sur les diverses demandes relative aux projets urbanistiques et leurs implications (permis d'urbanisme, dossiers de voiries, sentiers et chemins, espaces publics, parcages, ...);
- Il/Elle sensibilise et informe le citoyen sur la sécurité routière et la mobilité douce ;
- Il/Elle organise et coordonne des actions de sensibilisation à destination de différents publics cibles (citoyens, écoles, entreprises, personnel communal) sur la problématique de la mobilité et de la sécurité routière.
- Il/Elle apporte sa contribution à la rédaction d'articles et textes pour les publications communales.

### **Connaissances spécifiques attendues**

- Bonne connaissance (ou volonté de l'acquérir) du fonctionnement d'une administration communale et du contexte institutionnel régional wallon ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels bureautiques de base (Word, Excel et Outlook) ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation en matière de mobilité ;
- Etre capable de lire des plans (aménagement routiers, architecturaux, ...) et de les interpréter ;

### **Compétences et qualités attendues**

- Bon communicateur/trice, autant par écrit qu'oralement - capacité de vulgarisation pédagogique - esprit de synthèse - excellent orthographe ;
- Respecter la déontologie et l'éthique, appliquer des règles et des procédures en vigueur dans l'institution ;

- Aimer le travail d'équipe, être sensible à l'aspect participatif, susciter la participation citoyenne mais aussi être apte à mener des projets de façon autonome ;
- Rigoureux et méthodique ;
- Avoir le sens de l'organisation ; être créatif et réaliste ;
- Avoir de l'expérience dans l'animation de réunions, la concertation, la communication en matière d'éducation relative à l'environnement ;
- Accepter les prestations à horaire décalé (réunion en soirée, action de sensibilisation le week-end,...) ;
- Avoir une expérience probante en gestion de projets est un atout.

### **Conditions d'admission**

- Etre belge ou citoyen de l'Union européenne ;
- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur de type court (p.ex. graduat, bachelier professionnalisant, bachelier de transition) délivré par une haute école ou une université belge;
- S'engager, le cas échéant, à suivre les formation(s) en vue de l'obtention du certificat de Conseiller en Mobilité
- Une expérience dans un pouvoir local ou en rapport direct avec celui-ci est un atout ;
- Etre en possession d'un passeport APE valable à la date de l'engagement (obligatoire) ;
- Etre de conduite irréprochable et jouir des droits civils et politiques ;
- Etre titulaire du permis B ;
- N'avoir subi aucune condamnation pénale.

Le candidat retenu devra en outre être reconnu, par le service public de médecine du travail, physiquement apte à exercer l'emploi.

### **Contrat**

Nous offrons :

- Un contrat de travail mi-temps à durée déterminée de deux ans pouvant déboucher sur un contrat à durée indéterminée en qualité de Conseiller en mobilité.
- Échelle barémique D6. – Salaire brut annuel à temps plein non indexé et sans ancienneté :16.174,07 € (index actuel : 174,10).  
L'ancienneté barémique sera fonction de la totalité des années prestées dans une administration publique belge fédérale, régionale, communautaire, provinciale et/ou locale ou une institution internationale reconnue par les autorités belges.  
Elle sera plafonnée à un maximum de 6 ans pour une ancienneté dans le secteur privé. Seuls les services privés en lien avec la fonction à pourvoir seront valorisables, sur base de justificatifs.
- Des titres repas d'une valeur faciale de 7,00 €.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale (071/75.00.10).

Les candidatures accompagnées :

- ♦ D'une lettre de motivation ;
- ♦ D'un curriculum vitae ;
- ♦ D'un extrait de casier judiciaire en cours de validité (1 mois) ;
- ♦ De la copie du diplôme requis ;
- ♦ Du passeport APE (délivré par le FOREM) valable au moment de l'engagement ;

doivent parvenir par courrier à l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre, Place communale 20, 5190 Jemeppe-sur-Sambre pour le 30 septembre 2021 au plus tard.

L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature à l'exception du passeport APE qui pourra être remis au moment de l'engagement.